

Laval Agglomération
Département de la Mayenne

BOURGON - 4 - B

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°4 pour Approbation par le CC le 24 novembre 2025



1:2 500

0100200

m

N





Prigent & Associés
Projetant & Associés
Rédacteur d'urbanisme
1000 rue Eugène Frotier
50 000 Mayenne
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RESERVES N° SURFACE (en m²)		
Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)
OAP N° 1 - 53040	Le Bois Verdier	2062 20208866056
OAP N° 2 - 53040	Les Rochers	5960 764137237933
OAP N° 1 - 53040	Les Forges	11429 230662771372

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

 99 - Zones inondables

 Cavités naturelles

 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière

PREScriptions

 Arbre remarquable

 15 - Marges de recul

 07 - Haies à protéger au titre du L.151-23 du CU

 07-Haies à protéger au titre du L151-23 du CU en zones à vocation économique (enjeux faible ou secondaire)

 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques

 22 - Linéaire commercial à préserver

 Chemin à préserver

 01 - Espaces boisés classés

02 - Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupabilité pour des raisons de nuisance ou de risque

 05 - Emplacements réservés

 07 - Éléments de paysage à protéger

 08 - Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine

 16 - Bâtiments susceptibles de changer de destination

 16 - STECAL

 18 - Orientations d'aménagement et de programmation

 25 - Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

 Ua - Tissu bâti ancien

 Ub - Tissu urbain périphérique

 Ui - Équipements collectifs

 Ue - Activités économiques

 Udi - Site industriel de La Forge à Port-Brillet

 Uem - Zone d'activités de La Meslerie

 Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

 Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles

 Aa - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques

 Aa - STECAL destiné à l'attribution

 Aa - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables

 Ap - Agricole sans aucune construction

 Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

 1AUa - A urbaniser à vocation économique à cox

 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter

 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loi

 ZAUh - A urbaniser à vocation habitat à long tern

ZONE NATURELLE

 N - Naturelle

 Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux

 Naa - STECAL dédié au maintien et au développement des variétés

 Naa - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche

 Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts

 Nf - Secteur destiné à des équipements de loisirs

 N1 - STECAL destiné au développement de gîtes

 N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping

 N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés

 N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises